

Paris le 18 juillet 2025

Romain Gautier
Président CCA
à
Alain Champy
Président CDV 56

Dossier suivi par Bernard PORTE

La CCA par délégation du Bureau Exécutif de la FFVoile et avec l'accord du jury d'appel autorise les modifications aux RCV suivantes pour les Championnats de France glisse windsurf du 18 au 23 août 2025 à Saint Pierre Quiberon.

Définition

Zone de pré-départ : L'espace formé par la ligne de départ et les prolongements des lignes reliant la première marque aux marques de départ. Pendant une procédure de départ, la zone de pré-départ fait partie de la zone de course.

RCV 23.4

Lorsque, au signal d'avertissement, la route vers la première marque est approximativement perpendiculaire (90 degrés) au vent réel, durant les **30 dernières secondes avant le signal de départ** :

- a. toutes les planches naviguant à l'intérieur de la zone de pré-départ doivent se diriger vers la ligne de départ ;
- b. une planche arrivant de l'extérieur de la zone de pré-départ n'a pas droit à la place ni à la place à la marque et doit se maintenir à l'écart des planches se trouvant à l'intérieur de cette zone ;
- c. une planche qui s'arrête, ralentit significativement, ou qui n'avance plus de façon notable doit se maintenir à l'écart de toutes les autres, sauf en cas de chavirage accidentel.

Lorsque les règles **23.4(b)** et **23.4(c)** s'appliquent entre deux planches, les règles de la **Section A** ne s'appliquent pas.

A l'issue de cette expérimentation, nous vous demandons un retour d'expérience sur les éventuelles difficultés, avantages, ... de ce changement.

Nous vous demandons aussi de prévenir officiellement les arbitres désignés de cette expérimentation et de les associer au retour d'expérience.

Il serait souhaitable que les coureurs se voient expliquer cette modification lors d'un briefing au début de la régata.

Nous restons à votre écoute pour toute question.

Bien cordialement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gautier'.